

INTRODUCTION

Donnant suite au mandat émis aux articles 91 et 112 de la Charte de l'Organisation des États Américains, je rends compte ci-après des activités de l'Organisation et de sa situation financière. Cet exposé a été préparé à la lumière des critères établis dans la résolution AG/RES: 33 de 1978 et il couvre la période du 1er mars au 31 décembre 2006.

La situation des Amériques

En soumettant ce compte rendu annuel, j'éprouve une grande satisfaction à affirmer qu'aujourd'hui, les Amériques évoluent dans la démocratie.

Dans son rapport le plus récent sur la situation économique dans la région, la CEPAL nous a informés que durant 2006, le produit intérieur brut de l'Amérique latine et de la Caraïbe a enregistré une hausse de 5,3%, soit une augmentation de 3,8% par habitant. C'est la quatrième année consécutive de croissance et la troisième où le taux a excédé 4%. Bien que durant la présente année, on s'attende à un léger ralentissement, la période 2003-2007, selon toutes les prévisions, s'achèvera sur une hausse cumulative de 15%.

L'émergence de la Chine et de l'Inde dans l'économie mondiale, conjointement avec le bon rendement économique des États-Unis et de l'Union européenne ainsi que la récupération solide de l'économie japonaise, ont créé une demande constamment renforcée pour nos matières premières. Ces conditions favorables se sont traduites en 2006 par une hausse de 8,4 % du volume de nos exportations totales, pourcentage auquel il faut ajouter une amélioration des cours des principaux produits d'exportation, avec pour résultat une hausse de plus de 7% des termes de l'échange par rapport à l'année précédente.

La croissance de la demande à l'échelle mondiale a créé en outre une situation de liquidité mondiale qui a facilité le relèvement des investissements dans nos pays, dans lesquels on a enregistré simultanément une réduction sensible de l'inflation qui a diminué de 6,1% de moyenne pondérée en 2005 à 4,8% en 2006.

Ce rendement économique performant commence à produire ses effets dans un domaine de préoccupation permanente et spéciale pour notre organisation: la pauvreté. Selon les chiffres de la CEPAL recueillis à partir d'enquêtes directes sur le logement dans 18 pays d'Amérique latine plus Haïti, durant l'année 2006, le nombre de pauvres aurait diminué pour passer de 209 millions à 205 millions, ce qui représenterait une réduction, de 39,8% de la population en 2005, à 38,5 en 2006. Le nombre d'indigents aurait diminué de deux millions (de 81 à 79), soit une variation de 15,44 à 14,7 pour cent. L'importance des avancées dans ce domaine revêtent encore plus de pertinence si les chiffres de 2006 sont comparés à ceux de 2002, année durant laquelle le nombre de pauvres s'élevait à 221 millions et les indigents à 97; c'est pourquoi durant la période, le nombre de pauvres aurait été réduit à 16 millions tandis que le nombre d'indigents serait passé à 18 millions d'habitants. Des vingt-cinq dernières années, les quatre dernières ont été celles où le rendement social à l'échelle régionale a été le plus performant.

La démocratie évolue également et se renforce dans notre région. En soumettant mon rapport annuel l'année dernière, j'ai eu l'occasion de dire que cette évolution était mise à l'épreuve par une succession sans précédents de processus électoraux. À cette date, sept de ces processus s'étaient déjà déroulés ainsi que deux élections générales dans des pays dotés de systèmes parlementaires de gouvernement. L'année a été clôturée par l'observation de vingt-deux processus électoraux comportant trente-quatre élections. Entre novembre 2005 et la fin de 2006, se sont déroulées deux élections présidentielles, toutes en Amérique latine, quatre élections parlementaires au Canada, au Guyana, à Sainte-Lucie et à Saint-Vincent-et-Grenadines, ainsi que deux référendums, une élection d'Assemblée constituante et des élections municipales et régionales. Toutes ces élections, - y compris celles où les résultats ont été très serrés- se sont déroulées sous le signe de la normalité démocratique qui s'est caractérisées par des processus pacifiques, une participation massive des électeurs et des résultats acceptés par tous.

Cette situation de stabilité politique et de pratique de la démocratie a eu des effets sur la morale de nos citoyens. L'enquête régionale annuelle *Informe Latinobarómetro* souligne dans l'édition de 2006, que le pourcentage de la population d'Amérique latine qui opine que " la démocratie peut avoir des problèmes, mais elle demeure le meilleur système de gouvernement", a augmenté pour passer à 74% en moyenne durant l'année, contrairement au sentiment qui prévalait en 2002, lorsque 68% seulement étaient de cet avis. Ces chiffres offrent un contraste encore plus frappant avec la réponse recueillie d'une autre enquête réalisée par *Latinobarómetro*, cette fois en 2004, qui a montré que cette année-là, en moyenne, les latino-américains pensaient que dans 55% des cas, peu leur importait d'endurer un gouvernement non démocratique si celui-ci parvenait à résoudre les problèmes économiques de leur pays.

Cet état d'esprit commence à s'estomper, de même que l'image d'instabilité et de faiblesse économique qui nous a marqués pendant des décennies. Nos peuples et nos gouvernants sont reflétés chaque jour dans le miroir de la démocratie et de la croissance économique et un nouveau courant commence à traverser notre Continent américain.

L'OEA et la démocratie

Nous pouvons nous enorgueillir de ce que l'OEA n'a pas été étrangère à la création de ce nouvel ordre des choses. Au contraire, notre Organisation a cherché à être attentive à toute possibilité d'éruption d'une crise, demeurant prête à accourir dans n'importe quel lieu où sa présence est sollicitée pour mener une médiation ou faciliter des solutions. Ainsi, en 2006, en réponse à la demande des autorités nicaraguayennes, nous avons détaché une mission à long terme pour accompagner de manière intégrale le déroulement du processus électoral dans ce pays, mettant en place une équipe politique et technique de haut niveau et cent quatre vingt-cinq observateurs internationaux originaires de plus de vingt États membres. Dix mois durant, l'OEA a effectué un suivi *in situ* des volets politiques, juridiques et techniques du processus d'élection des autorités régionales, législatives et présidentielles.

De même, nous avons continué à prêter un appui au Gouvernement équatorien en vue d'assurer la stabilité du système démocratique. Nous avons participé directement au suivi du processus électoral, observant et appuyant les acteurs pertinents dans la recherche de moyens de parvenir à une entente face aux défis politiques et techniques inhérents à ce processus. Cet appui a été

étendu aux autorités du nouveau Gouvernement élu, avant même l'installation officielle, au moyen de missions post-électorales qui ont prêté au Gouvernement l'appui du Secrétariat général pour les questions de nature politique. En réalité, nous continuons de suivre de près l'évolution des événements et demeurons prêts à agir, dans un contexte de coopération et à la demande des autorités équatoriennes, dans toutes les situations qui s'avèrent nécessaires pour renforcer les institutions et les procédures démocratiques dans ce pays.

Durant la période, nous avons également assuré le suivi du processus de l'Assemblée constituante en Bolivie, suite à l'accord signé le 20 avril 2006 avec le Ministre des affaires étrangères de cette nation. Cet accord prévoyait l'établissement d'une Mission spéciale d'appui au processus de l'Assemblée constituante et des autonomies, dans le but de fournir une aide technique et politique au Gouvernement. Nous avons également fourni une aide en technique législative et en techniques de dialogue parlementaire et de négociation à l'intention des membres de l'Assemblée.

Durant 2006, la Mission d'appui au processus de paix en Colombie mise sur pied par l'OEA a pris part à quatorze initiatives de démobilisation des Unités d'autodéfense de la Colombie. Par l'intermédiaire du Fonds pour la paix, s'est poursuivie la tâche de négociation politique à l'échelle internationale entre le Belize et le Guatemala. Dans la zone jouxtant la frontière, nous avons réalisé en outre des vérifications et des activités d'appui aux institutions des deux pays, notamment aux forces armées..

Durant l'année, nous avons aussi poursuivi la mise en oeuvre du Programme centraméricain pour le renforcement du dialogue démocratique, dont l'objectif principal est de créer la capacité institutionnelle et de renforcer les stratégies locales, nationales et sous-régionales pour faciliter les processus de dialogue politique dans la région et établir des mécanismes de gestion des différends dans les pays de la Sous-région.

L'appui de notre Organisation aux processus électoraux dans la région a été permanent et consistant, tant en ce qui a trait aux travaux de consultation technique que d'observation directe des processus entrepris. Nous pouvons nous enorgueillir des résultats obtenus, non seulement en raison du nombre considérable d'élections démocratiques de toutes sortes réalisées, lesquelles, comme je l'ai dit, se sont déroulées dans un cadre de normalité absolue, mais aussi à cause du respect acquis par notre Organisation en qualité de garant et d'institution de légitimation de ces processus.

L'Organisation des États Américains a accompagné 17 des 22 processus électoraux qui se sont déroulés dans la région, en mobilisant une nombreuse équipe d'observateurs internationaux et de spécialistes sur la question. En Amérique centrale, l'OEA a détaché des Missions d'observation d'élection au Honduras, au Nicaragua et à El Salvador. En Amérique du sud, les élections ont été observées en Bolivie, en Colombie, au Pérou, en Équateur et au Venezuela. Dans la Caraïbe, ces missions d'observation ont eu lieu en République dominicaine, à Saint-Vincent-et Grenadines, à Sainte-Lucie et au Guyana. Au nombre de ces élections, sept ont été au niveau présidentiel, trois au niveau parlementaire, sept au niveau législatif et quatre aux niveaux municipaux ou régionaux. Durant cette même période, deux référendums ont été observés : un au Panama au sujet de

l'expansion du Canal et l'autre en Bolivie sur les autonomies régionales. Dans ce dernier pays, ont été également observées les élections de membres de l'Assemblée constituante.

Nous avons prêté notre appui à tous ces processus et nous avons offert des garanties de transparence et d'impartialité. Il n'est pas exagéré aujourd'hui de dire que tant pour le citoyen des rues que pour l'analyste plus complexe de notre région, la présence d'une mission d'observation de l'OEA est une garantie de transparence et de légitimité du processus électoral.

L'une des conditions essentielles à la consolidation de la démocratie, la transparence des élections et en général, à la protection et à la sécurité des citoyens, est l'exercice du droit à l'identité. En vue de promouvoir l'exercice réel de ce droit, le Secrétariat général a conçu un Programme de droit à l'identité en Amérique latine. C'est dans ce même objectif que l'appui a été maintenu au renforcement des capacités institutionnelles des registres d'état civil, alors que des avancées sensibles ont été enregistrées dans la numérisation du système de registre de l'état civil en Dominique et la signature d'accords de coopération avec Antigua-et-Barbuda. De surcroît, a été achevée une étude comparative des registres de l'état civil dans la région de la Caraïbe et des études ont été mises en route en vue de mettre sur pied un projet de modernisation du registre de l'état civil en Haïti.

La promotion de l'accès à l'information s'est poursuivie, tant à titre d'instrument clé pour la gouvernance démocratique, que de mécanisme efficace de participation des citoyens. Toujours dans le cadre de la transparence publique, les travaux du Secrétariat technique du Mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la Convention interaméricain contre la corruption (MESICIC) ont continué d'évoluer de manière très satisfaisante. Lors de la Neuvième Réunion ordinaire du Comité d'experts, ont été approuvés les 5 derniers rapports correspondant au Premier cycle d'analyse (Guyana, Grenade, Suriname, Brésil et Belize) et au rapport continental pertinent. De même, à la Deuxième Réunion de la Conférence des États parties au Mécanisme de suivi de cette Convention (siège de l'OEA, a été abordé l'examen du texte du *Programme interaméricain de coopération pour combattre la corruption*, lequel est acheminé à la Trente-septième Session ordinaire de l'Assemblée général pour son approbation finale.

L'OEA et le développement

Dans le cadre du développement, l'OEA a aussi joué son rôle et tout au long de 2006, nous avons continué à élaborer et à lancer des initiatives qui ont contribué au renforcement institutionnel, à la consolidation des capacités, à l'établissement de politiques qui se sont révélées fructueuses pour le développement et la mobilisation des ressources externes en vue de le appuyer. Dans le cadre de ces activités, nous avons cherché à fonder nos activités sur la coopération horizontale entre les pays membres, ainsi que sur la collaboration du secteur privé et de la formation de ressources humaines.

Durant l'année, un appui a été prêté aux processus d'intégration économique et commerciale aux échelons régional, sous-régionale et bilatéral. C'est dans ce but que se sont poursuivis les travaux en coopération avec la BID ; la CEPAL, la Banque mondiale et les secrétariats d'organismes régionaux comme la CARICOM, le SIECA, la Communauté andine de nations et l'Organisation des États de la Caraïbe orientale.

Le Panama, la Colombie, et le Pérou ont achevé récemment la négociation d'accords commerciaux avec les États-Unis, à l'issue de processus intensifs de préparation, de dialogue et de consensus des ces pays. À partir du Secrétariat général de l'OEA, il m'incombait d'appuyer les efforts situés par ces pays au niveau du processus d'approbation des traités dans le Congrès des États-Unis. Je me suis réuni en diverses occasions avec les leaders du Congrès pour leur faire bien comprendre combien ces accords sont significatifs pour les pays signataires, et mettre en relief à leur intention les conséquences extrêmement négatives – y compris sur le plan politique – qu'entraînerait la non-approbation de ces accords.

De même, au cours du second semestre de 2006 j'ai déployé tous les efforts possibles pour expliquer aux autorités du gouvernement des États-Unis l'importance que revêtait le renouvellement de l'ATPDEA (Andean Trade Partnership and Drug Eradication Agreement), non seulement pour ses effets sur les économies des pays affectés, mais également sur leur stabilité politique et sur leurs possibilités de projection institutionnelle vers l'avenir. Voici donc ma conviction la plus intime: je crois en le potentiel qu'offrent, pour la croissance de nos pays, les marchés élargis et les nouvelles opportunités d'investissement, et je crois également que ce cette façon nos démocraties seront plus à même de remplir leur promesse d'améliorer la vie de nos peuples.

Le message a été bien reçu aux États-Unis, comme on peut le constater par l'approbation des traités signés récemment. J'ai aussi bon espoir que nos efforts visant à obtenir de nouveau un renouvellement du ATPDEA pour l'Équateur et la Bolivie soient couronnés de succès. Je renouvelle ici mon engagement à continuer à apporter tout mon appui à ce projet.

Au cours de 2006, de même, les États membres ont aussi bénéficié d'un soutien dans l'élaboration, la programmation et l'exécution de projets de coopération horizontale dans le domaine du commerce. Aux termes de cette modalité, ont été organisés des ateliers et des séminaires consacrés à un partage des expériences fructueuses enregistrées dans l'administration des traités commerciaux, y compris les questions telles que le règlement des différends, les mesures sanitaires et phytosanitaires et la propriété intellectuelle.

Le Programme d'activités de l'action solidaire du Fonds spécial multilatéral du Conseil interaméricain pour le développement intégré, durant l'année 2006, a inclus quatre-vingt douze projets – cinquante-deux de portée nature multinationale et quarante de portée nationale – qui se sont portés à plus de sept millions et demi de dollars. Pour le cycle encore en cours, sont en examen cent dix propositions de projets (quarante-neuf de portée multilatérale et soixante et un de portée nationale) présentés par trente-trois pays membres, dont cinquante-deux sont entièrement nouveaux. Le total des demandes de ces projet qui portent sur le commerce, le développement social, l'éducation, la culture, la science et la technologie, la démocratie, le tourisme, le développement durable et l'environnement, se monte à environ douze millions de dollars.

Une attention particulière a été accordée au développement des petites économies insulaires, notamment aux domaines dans lesquels elles jouissent d'avantages comparatifs que nous avons aidé à exploiter. Ainsi par exemple, durant l'année, la section du tourisme du Secrétariat général a maintenu son appui au développement des capacités individuelles et institutionnelles des

petites entreprises du tourisme, en même temps qu'elle a continué le développement et le perfectionnement du « Manuel de planification pour les situations d'urgence de risques multiples », conjointement avec l'Agence de réponse aux catastrophes et aux urgences dans la Caraïbe, l'Association d'hôtels de la Caraïbe et l'Organisation antillaise du tourisme. En même temps, ont été exécutés plusieurs programmes de perfectionnement dans les domaines de gestion des ressources, de services de qualité au client dans la Caraïbe, à l'intention des petites entreprises et en Amérique latine, les hôtels de moindre importance ont continué à bénéficier d'une aide aux petits hôtels, tandis que le Réseau latino-américain a été élargi et entériné grâce au développement du secteur.

La préoccupation que pose le caractère durable du développement recherché est graphiquement bien illustrée par l'activité menée par le Département du développement durable du Secrétariat général, dont le programme de projets externes atteint approximativement 70 millions de dollars à titre d'appui total aux projets, y compris les fonds de contrepartie, soit un programme annuel de projets externes d'un montant approximatif de huit millions de dollars. Au nombre des projets abordés, il sied de souligner la promotion de la gestion intégrée et durable des ressources hydriques par les États membres, principalement dans les bassins qui s'étendent à plus d'un pays et aux zones côtières. Citons le Programme d'action stratégique pour le Bassin binational de Rio Bernejo ; le Cadre de gestion durable des ressources hydriques transfrontières du Bassin de la Plata ; le Projet de protection de l'environnement et du développement durable du Système aquifère Guaraní ; les Actions intégrées pour la planification du développement durable de l'Amazonie et la gestion durable des terres dans l'écosystème du *Gran Chaco Americano*.

Par l'intermédiaire du programme d'énergie renouvelable dans les Amériques, une étude sur la viabilité bioénergétique à Saint-Kitts-et-Nevis a été mise en route, lequel programme examine la possibilité de convertir la canne à sucre et les déchets municipaux en énergie. Une étude a été aussi établie sur l'alimentation en électricité par énergie solaire pour les écoles rurales à El Salvador. Des relations ont été établies avec de hauts fonctionnaires du secteur énergétique du Mexique, du Guatemala et de la Dominique, en vue de la mise en œuvre d'études de politiques sur l'énergie durable et pour la fourniture d'une assistance à l'application de réformes des politiques et des réformes normatives. De surcroît, une étude est en cours d'élaboration sur la viabilité régionale de l'énergie géothermique dans la région de la Caraïbe orientale.

Le Programme de biodiversité mis au point par le Secrétariat général vise à alléger la pauvreté en fournissant un plus large accès à l'information pour l'adoption de décisions. Deux projets, le Réseau interaméricain d'information sur la biodiversité et le Réseau des zones protégées de l'Amazonie et des Andes, favorisent la création et la normalisation des bases de données nationales et sous-nationales sur les espèces/spécimens, les espèces envahissantes, les écosystèmes, les zones protégées et pollinisatrices ; encouragent leur fonctionnement mutuel et créent des produits informatisés ayant une valeur ajoutée. Le Réseau de zones protégées de l'Amazonie et des Andes a aussi créé un système d'information destiné à maintenir une base de données Internet assortie d'information sur la situation des régions protégées des huit pays que comprend la région du Bassin des Andes-Amazonie.

L'OEA et la sécurité multidimensionnelle

La sécurité multidimensionnelle est devenue un domaine de préoccupation croissante pour le Secrétariat général. En ce qui a trait à la lutte contre l'abus des drogues, le Secrétariat a rempli le rôle d'intermédiaire de la Commission de lutte contre l'abus des drogues (CICAD) et de son Secrétariat permanent. Durant l'année de 2006, cette Commission a approuvé les rapports de suivi sur les recommandations du Troisième cycle d'évaluation du Mécanisme d'évaluation multilatéral (MEM) et a entamé le Quatrième cycle. Durant la Trente-septième Session ordinaire de l'Assemblée générale, le Rapport intitulé “ *Les réalisations du Mécanisme d'évaluation multilatérale (MEM : 1997-2007),*” élaboré par la CICAD, vous sera présenté. Tous les ans pendant l'Assemblée générale, est présenté un rapport relatif aux activités du MEM. Celui de cette année se réfère à la continuité des efforts déployés par la CICAD pendant une décennie pour évaluer les efforts des États membres en matière de lutte contre le problème des drogues.

En matière de traitement, en collaboration avec l'Université des Antilles, ont été entamés les travaux relatifs à un programme de certification de traitement de la toxicomanie à l'intention de la Caraïbe anglophone. Ce programme sera complété par un programme maîtrise internationale offert en ligne sur la toxicomanie à l'intention des hispanophones déjà au niveau du troisième cycle d'études. De même, a été mis en œuvre un accord avec le Conseil national de lutte contre les stupéfiants (CONACE) du Chili, qui a permis de concrétiser les avantages de la coopération horizontale grâce au partage des expériences pratiques enregistrées par cette institution.

Dans le domaine de la réduction de l'offre de drogues illicites, 15 séminaires régionaux de formation ont été organisés à l'intention de fonctionnaires de policiers et douaniers et, dans le cadre de la phase pilote du projet ACCESO (Occasion de soutien aux exportations de cacao des pays andins), la formation de 55 techniciens a été financée. De même, il s'est tenu un modèle de consortium de sept institutions péruviennes en vue de la mise en œuvre de 48 écoles sur le terrain à l'intention d'agriculteurs péruviens. Cette expérience sera étendue dans les plus brefs délais à d'autres pays. Ont été aussi mis sur pied des programmes de formation et de simulation de jugements en relation avec la lutte contre le blanchiment des avoirs et les États membres ont bénéficié d'une assistance en matière de gestion des biens saisis par suite du trafic de drogues et du blanchiment de biens. Il sied de souligner finalement que durant la période en question, a été diplômée la première promotion - composée de 32 élèves - du programme de formation en ligne sur la recherche relative à la problématique des drogues dans les Amériques, mis au point à l'intention des professionnels de la santé.

Le Comité interaméricain contre le terrorisme (CICTE) pour sa part, a continué d'avancer sur la voie de la coopération entre les États dans son domaine spécifique, en fournissant la formation et l'assistance technique dans les dix volets de son programme : sécurité cybernétique ; sécurité aéroportuaire ; sécurité portuaire ; sécurité des documents et prévention des fraudes ; contrôle de l'immigration et des douanes, l'assistance législative et les consultations ; le financement du terrorisme; la sécurité du tourisme ; exercices de gestions des crises; développement de politiques et coordination internationale. En réalité, le Secrétariat du CICTE travaille à des projets associés à plus de vingt organisations internationales ou régionales, y compris, entre autres, diverses institutions des Nations Unies, l'Organisation maritime internationale, l'Organisation de l'aviation civile internationale, les unités de sécurité et antiterroriste de l'APEC et l'Organisation pour la sécurité du Conseil de l'Europe.

L'attitude des neuf pays de la Caraïbe qui ont accueilli la Coupe mondiale de Crique en 2007 a été particulièrement stimulante pour l'effort continental dans la lutte contre le terrorisme. À cette occasion, ils ont développé un important programme de prévention. Les mêmes considérations s'appliquent au Brésil qui actuellement suit la même voie en relation avec les Quinzième jeux panaméricains olympiques dont il sera l'hôte. Avec ce geste, les pays membres de notre Organisation ont contribué à démontrer que ce problème ne relève pas seulement de la responsabilité des gouvernements et qu'il est indispensable d'encourager et d'accroître la sensibilisation de tous les citoyens de la région au sujet du fait que la sécurité est une question qui nous interpelle tous et que nous devons tous contribuer à la renforcer de manière responsable.

Dans le domaine de la sécurité publique, il a été mis au point un calendrier pour trois ans qui aborde un éventail de questions sur lesquelles se penche le Secrétariat général depuis quelque temps déjà. Ainsi, en relation avec la question des bandes armées criminelles, on a recherché l'intégration avec toutes les organisations du système interaméricain qui affrontent ce problème ; ont été conçus 9 projets dont la mise en œuvre a débuté durant la présente année. Pour ce qui est des armes, explosifs et munitions, la deuxième réunion du Groupe d'experts CIFTA-CICAD a achevé l'élaboration de la législation type sur le marquage et le dépistage des armes. En relation avec ce point, il s'est tenu à Santiago (Chili) un séminaire sur la gestion des stocks d'armes et les processus de destruction. Deux initiatives ont été lancées qui sont destinées à appuyer les gouvernements du Nicaragua et de la Colombie dans la destruction des armes, munitions et restes explosifs de guerre.

Le Programme d'action intégrale contre les mines antipersonnel (AICMA) a continué à prêter son appui aux activités de déminage en Colombie, en Équateur, au Nicaragua et au Pérou. Durant l'année 2006, avec la consultation technique de l'Organisation interaméricaine de défense, les États membres se sont évertués à enlever environ 6 500 mines antipersonnel, débarrassant ainsi près de 400 mille mètres carrés de superficie. De même, en collaboration avec l'Institut national de technologie du Nicaragua, les survivants de mines dans ce pays ont continué de bénéficier d'un support. L'OEA a créé aussi un programme d'assistance aux victimes en Colombie par l'intermédiaire du Centre intégral de rééducation de ce pays. Finalement, comme composante de l'éducation préventive à l'intention des populations affectées par les mines, l'AICMA a épaulé les campagnes de sensibilisation à l'intention de plus de 225 000 personnes qui vivent dans les zones affectées.

Le 24 octobre 2006, le Conseil permanent de notre Organisation a approuvé le Plan d'action continentale contre la criminalité transnationale organisée. En vue d'aborder un problème si crucial, le Secrétariat général, par le truchement du Département de la sécurité publique a participé activement aux divers séminaires et ateliers organisés durant la période sous référence.

L'OEA et les droits de la personne

Le respect des droits de la personne a continué de grandement préoccuper notre Organisation. Durant 2006, la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) s'est réunie en trois occasions. À l'occasion de sa 124^{ème} Session ordinaire, elle a tenu 61 audiences portant sur des cas et des pétitions individuelles, des mesures conservatoires et des situations générales et spécifiques de droits de la personne dans divers États et régions. Durant les audiences générales,

ont été reçus des renseignements sur la situation en Bolivie, en Colombie, au Guatemala, en Haïti, au Mexique, au Pérou et au Venezuela, ainsi que sur les situations spécifiques relatives aux États-Unis, au Nicaragua et au Brésil. Durant le cours de ces audiences, a été reçue l'information concernant des groupes vulnérables comme les peuples autochtones, les femmes, les personnes privées de liberté, les travailleurs migrants et les enfants et les adolescents.

Suite à une invitation du Gouvernement du Guatemala, la Commission a tenu sa 125^{ème} Session dans ce pays. L'organisation d'une session en dehors du siège s'est révélée fondamentale pour mettre la Commission en mesure de créer un espace de dialogue direct sur le territoire de l'un de ses pays membres, avec la participation de fonctionnaires gouvernementaux et d'importants acteurs de la société. En outre, la Commission a eu l'occasion de tenir des audiences sur des cas individuels et neuf autres de portée générale et/ou thématique.

Durant sa 126^{ème} Session ordinaire, la Commission a tenu 48 audiences sur des cas et des pétitions individuelles ainsi que sur la situation générales des droits de la personne. De même, ont été approuvées des réformes à son règlement et aux normes de procédures régissant la désignation de rapporteurs spéciaux. Durant les audiences, ont été reçus des renseignements sur la situation à Cuba, au Chili, en Haïti et au Venezuela. La Commission a été saisie d'information concernant la Colombie, le Pérou, le Brésil et le Mexique, ainsi que sur la situation des personnes qui habitent dans la zone jouxtant la frontière entre l'Équateur et la Colombie. Au nombre des questions au sujet desquelles la Commission a reçu des renseignements, figurent celles qui traitent de différents aspects de la situation des femmes, des personnes privées de liberté et la situation des droits de l'enfant.

Pendant l'année, les membres de la Commission ont visité la Colombie, la Bolivie, le Brésil, l'Argentine et le Pérou et les Rapporteurs chargés de ces questions ont continué de se consacrer à des activités de protection et de promotion des droits de la personne ainsi que de prestation de services consultatifs aux États membres.

Durant 2006, la CIDH a soumis 14 cas litigieux et 13 demandes de mesures conservatoires à la Cour interaméricaine des droits de l'homme. Durant cette période, la Cour a adopté des décisions qui continuent de contribuer à la formation et à la consolidation de la jurisprudence interaméricaine en la matière. Parmi les points les plus importants de la doctrine jurisprudentielle de ce Tribunal durant l'année, citons notamment le droit à la vie, l'intégrité personnelle, la liberté personnelle, une existence digne, les garanties judiciaires, la protection judiciaire, la liberté de pensée et d'expression, l'égalité devant la loi, l'obligation de verser des réparations, le devoir d'adopter des dispositions de droit interne, la propriété privée, la reconnaissance de la personnalité juridique, le droit de l'enfant, le droit de circulation et de résidence, l'interdiction de l'esclavage et de la servitude, la protection de l'honneur et de la dignité, les détentions et les disparitions forcées, les exécutions extrajudiciaires, les situations et conditions des prisons, les conditions de détention, les droits des populations autochtones, les terres ancestrales des communautés autochtones, la torture et les traitements, cruels, inhumains et dégradants, les enquêtes sur les cas de torture, la responsabilité incombant à l'État dans les actes commis par des tiers, le déplacement forcé des personnes, les conditions d'hospitalisation, le devoir de mener des enquêtes et de sanctionner les responsables, le déni de justice, l'accès à l'information, l'impunité, l'harmonisation de la législation interne, les lois relatives à l'amnistie et les droits de la femme.

Administration et finances

Cet exposé ne pourrait manquer de passer sous silence notre situation administrative et financière. Je dois commencer par déclarer aussi que sur ce plan, nous avons réalisé des progrès substantiels et nous ne connaissons plus les moments d'angoisse des années précédentes, lorsqu'il était courant d'identifier des écarts entre ce qui était possible et ce qui était souhaitable sur le plan budgétaire, et plus encore, entre les engagements pris et la capacité financière d'y donner suite.

Durant l'année 2006, le Secrétaire général a investi une somme de plus de 140 millions dans la mise en œuvre des programmes et services de l'Organisation, dont 45% environ provenaient des fonds spécifiques volontaires. Les activités de coopération pour le développement comptent pour à peu près 23% du budget consolidé pour l'année et le même pourcentage environ a été investi dans des activités relatives au renforcement de la démocratie et la gouvernance. Un pourcentage de 13% a servi au financement de programmes de sécurité multidimensionnelle ; 12% ont été consacrés au financement des besoins des États membres (y compris des bureaux hors siège et le fonctionnement du Conseil permanent et d'autres organes politiques de l'Organisation) et enfin, environ 5% ont été destinés à l'appui aux programmes de droits de la personne.

Sur le plan personnel, je m'engage à poursuivre ces efforts et à continuer de rechercher les moyens d'améliorer les travaux de notre Organisation. Guidé par cet objectif, j'ai soumis à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire de sa Commission préparatoire, un projet de Budget du Fonds ordinaire qui envisage des dépenses nominales d'un montant total de 87,5 millions de dollars, soit, en termes réels, une somme de 81,5 millions du plafond établi par la Trente-sixième Session ordinaire de l'Assemblée générale. Il a été ajouté à ce montant de 81,5 millions un pourcentage nominal de 3.6% au titre de la cherté de vie dont la hausse est prévue pour 2008 (pourcentage équivalent à 3,1 millions de dollars). En même temps, j'ai demandé à la Commission préparatoire de recommander à l'Assemblée générale l'affectation d'un montant de 83, 3 millions au titre des quotes-parts et de 4,2 millions au titre des revenus destinés au financement de ce budget.

L'ajustement introduit à cette composante des quotes-parts par rapport au Budget pour 2006 qui contient cette proposition, entrainera l'application, pour une fois seulement, d'un nouvel ajustement de 7.4% destiné à couvrir l'augmentation de la cherté de vie pour les années 2007 et 2008.

En vue de régulariser le maintien en termes réels, tant des décaissements que des revenus de l'Organisation sur la base de l'équilibre atteint dans le Budget que j'ai présenté, j'ai demandé aussi à la Commission préparatoire de proposer à l'Assemblée générale d'adopter, à partir de 2009, le système de mécanisme automatique d'ajustement des quotes-parts en fonction des indices d'inflation.

Cette procédure de maintien de la valeur réelle du budget découle de la nécessité qui affecte en réalité la totalité des organismes multilatéraux et à cet égard, la majorité de ces organismes a réagi de manière similaire. Ainsi par exemple, l'Organisation des Nations Unies ajuste son

budget à mi-chemin de son cycle budgétaire pour prendre en compte des facteurs comme les incidences de l'inflation et les fluctuations de la valeur des taux de change et d'ajustement des dépenses afférentes au personnel résultant de la mise en œuvre des recommandations de la Commission d'administration publique internationale.

L'avis de la Commission des vérificateurs extérieurs de notre Organisation concorde avec cette évaluation. En effet, dans son Rapport sur le résultat de la vérification des Comptes et sur la situation financière soumis au Conseil permanent durant la première semaine du mois de mai, la Commission, après avoir émis un avis sans objections et présenter une évaluation très positive de la situation financière de l'Organisation, a recommandé qu'une « attention rapide et avisée » soit accordée à cette proposition, en demandant à l'Assemblée de mettre au point le processus automatique sollicité.

En mettant fin à cet exposé, je tiens à remercier les délégués au Conseil permanent pour leur préoccupation constante et leur contribution au bon fonctionnement politique et administratif de notre Organisation. De même, je souhaite remercier tout le personnel du Secrétariat général pour son abnégation et sa loyauté. En soumettant ce rapport sur les activités réalisées durant 2006, j'aimerais en outre exprimer l'espoir que durant 2007, nous effectuerons les avancées politiques requises pour consolider le moment de croissance démocratique que vit notre région, ainsi que pour renforcer le fonctionnement administratif adéquat d'une Organisation qui doit devenir le modèle d'efficacité, de transparence et de bonne gouvernance qu'elle essaie de promouvoir dans les Amériques.